Rapport 2016-DICS-52 31 janvier 2017

—

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2016-GC-89 David Bonny / Erika Schnyder – Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat des députés David Bonny et Erika Schnyder concernant le nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

1. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 19 août 2016, les députés cosignataires demandent au Conseil d'Etat, après avoir retracé l'historique et la situation difficile actuelle du Musée d'histoire naturelle de Fribourg, *«de tout mettre en œuvre pour proposer une solution afin de délocaliser le Musée d'histoire naturelle de Fribourg et de lui trouver un nouvel espace»*. Pour les postulants, cette solution garantira au MHN un espace adéquat et adapté à ses collections et ses expositions. Ils estiment que le projet d'un bâtiment sur le site des Arsenaux à Fribourg, qui avait été annoncé en 2011 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, n'a *«que trop tardé»*.

2. Historique du projet

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (ci-après: MHN) est le musée le plus fréquenté du canton. Avec une politique dynamique d'expositions, il a pu augmenter sa fréquentation et accueille en moyenne 63 000 visiteurs par an. Le MHN compte 22 collaborateurs réguliers (9.7 EPT). La société des Amis du MHN compte 1650 membres.

Les besoins d'espace et de modernisation de l'infrastructure du MHN sont discutés depuis près de trente ans. Le Conseil d'Etat a inscrit des crédits d'étude à son plan financier, mais il s'est vu à plusieurs reprises dans l'obligation d'y renoncer pour des raisons budgétaires et de priorités d'investissement. Plusieurs interpellations parlementaires ont été faites à cet égard (dont Menoud, 2007). En janvier 2010, la DICS a mis en place un groupe de travail pour analyser les besoins et la situation du MHN. En septembre, le groupe de travail lui remettait son rapport où il définissait le programme de locaux et proposait le site des Arsenaux pour implanter le futur MHN. Le programme de législature 2012–2016 prévoit un *«concours d'architecture en vue de délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux de Fribourg»*. En effet, plutôt que l'extension *in situ* envisagée au départ, le Conseil d'Etat privilégie une délocalisation, car il ne s'avère pas possible d'augmenter les surfaces du MHN sur le Plateau de Pérolles. Les études urbanistiques menées sur le site de l'ancien Arsenal prévoient une zone dédiée aux activités culturelles, et le MHN dispose d'ailleurs d'une partie de ses locaux de stockage dans le dépôt de l'Arsenal. L'implantation des Hautes Ecoles de santé et de travail social a renforcé le potentiel de cette zone à vocation de formation et de culture, et proche du site d'innovation de BlueFactory. En outre, la stratégie de développement de la Faculté des sciences à l'horizon 2030 sur le Plateau de Pérolles, présentée en 2014, ne mentionne plus la localisation du MHN sur son site actuel.

En 2012, à l'issue des travaux relatifs au plan financier de la législature 2012–2016 et constatant qu'il allait devoir préparer un programme de mesures structurelles et d'économie, le Conseil d'Etat a cependant décidé le report des études prévues pour le MHN. Il en a informé le Grand Conseil dans ses rapports d'activité 2012, 2013 et 2014. Cela dit, le 6 mai 2014, le Conseil d'Etat renonçait aux coûts de rénovation des salles d'exposition sur le site actuel, et confirmait l'inscription au plan financier 2016–2018 d'un budget d'investissement de 1 750 000 francs pour réaliser une étude de faisabilité, pour lancer un concours d'architecture et pour ouvrir un crédit d'étude. Fin 2015, le Service de la culture mettait en place un groupe de travail afin d'étudier le positionnement muséal du futur MHN et d'affiner le programme de locaux. En collaboration avec le Service des bâtiments, ce groupe de travail a réalisé une étude de faisabilité touchant en particulier à la transformation du bâtiment classé de l'ancien Arsenal ainsi qu'au potentiel constructible de la parcelle. Enfin, pour répondre au besoin en stockage de 2000 m^2 du MHN, le Conseil d'Etat a trouvé une solution mutualisée avec l'aménagement d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), dont le décret d'engagement a été accepté en septembre 2016 par le Grand Conseil (2015-DICS-67).

3. Situation du dossier à fin 2016

Considérant que

> le MHN est un joyau très cher aux Fribourgeoises et Fribourgeois, un centre important pour la formation des

jeunes et pour la sensibilisation du public au patrimoine naturel et à l'environnement;

> la situation actuelle des locaux n'est plus tenable. Le public ne dispose pas d'accès direct au MHN, car ce dernier n'a pas pignon sur rue et est situé au 1er étage, sans accès sans barrière pour les personnes en situation de handicap. Les structures d'accueil sont indignes d'une institution culturelle publique, avec des vestiaires exigus, sans propres sanitaires, et ne correspondent plus aux exigences d'un musée moderne (besoin d'une réception, d'une boutique, d'un foyer, d'ateliers, d'une salle de prêt, d'une bibliothèque…). Les espaces d'exposition ne permettent plus d'aborder des thématiques importantes et actuelles. Les locaux techniques et de recherche sont souvent vétustes ou inappropriés. Les conditions de travail sont insatisfaisantes et on note des problèmes importants de sécurité et de fonctionnement dans les bâtiments;

> si le projet de délocalisation du MHN n'est pas lancé, d'importants coûts de maintien et de rénovation de l'infrastructure actuelle sont à prévoir;

> la stratégie de développement de l'Université prévoit d'investir toute la zone et qu'il est nécessaire d'anticiper ce développement;

Le Conseil d'Etat, conscient de l'importance et de l'urgence du projet, a pris connaissance en novembre 2016 de l'étude de faisabilité visant à délocaliser le MHN sur le site de l'ancien Arsenal (voir point 4). Il a approuvé le lancement d'un concours d'architecture au printemps 2017, suite auquel il pourra soumettre au Grand Conseil un décret pour l'octroi d'un crédit d'étude. D'expérience, il faut compter ensuite au moins cinq ans pour les étapes de construction. Une ouverture serait ainsi envisageable en 2023–2024.

4. Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité a porté sur la statique du bâtiment de l'ancien Arsenal, sa volumétrie et le potentiel constructible de la parcelle. Ses conclusions sont:

> Le bâtiment classé de l'ancien Arsenal est sain et peut accueillir une partie des locaux du MHN.

> L'ancien Arsenal devra être complété par une nouvelle construction pour répondre aux besoins du MHN tels que définis dans son programme des locaux. La parcelle à disposition sur le site des Arsenaux permet notamment cette construction.

> La situation de la parcelle est idéale car le nouveau musée sera situé au croisement des axes de mobilité douce. L'institution peut ainsi favoriser le lien entre la gare et le Jardin botanique et contribuer au développement et à l'animation de cet axe.

5. Conclusion

Ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est saisi à plusieurs reprises de la situation du Musée d'histoire naturelle de Fribourg. Après avoir approfondi l'analyse du développement des quartiers du Plateau de Pérolles et des Arsenaux, conscient de l'importance et de l'urgence du projet, il souhaite construire pour le musée un nouveau bâtiment qui lui soit mieux adapté et qui lui permette de se développer dans les meilleures conditions. Un concours d'architecture sera lancé en 2017 sur la parcelle prévue à l'ancien dépôt de l'Arsenal, suite auquel le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de décret pour un crédit d'étude.